

SEANCE DU 25 04 01

le Conseil municipal de Saint Martin Le Gréard, se réunit au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr LAMORT Philippe.

Convocation : 18 Avril 2001

Affichage : 18 Avril 2001

Etaient présents : Mme BLAIZOT, Mr FOSSEY, Mr HAMEL, Mme DORANGE, Me ESNAULT, Mr GERMAIN, Mr LAVALLE, Mr ROQUIER, Mr PALMER, Mr LEPREVOST.

Approbation de la réunion précédente.

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, Le procès-verbal est approuvé et signé de tous les membres présents.

Modification indemnité des adjoints.

Une erreur dans la rédaction du procès verbal du 24 mars 2001, nous oblige à une nouvelle délibération du conseil municipal (demande de la préfecture). Pas de changement pour le montant budgétisé.

Erreur

- Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de porter l'indemnité des Adjoints à 40% de l'indemnité du maire.
- Correction
- Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de porter l'indemnité des Adjoints à 40% de 12% de l'indice 1015.
- (L'indemnité maximale des Adjoints est égal à 40% de 12% de l'indice 1015 soit au 01 12 2000
- 1102F/mois de l'indemnité maximale du maire).

· Il est procédé au vote .

Oui

· La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui

Adhésion au fonds social énergie.

· Lecture du document.

· Question:

· Le conseil municipal décide t' ils d'adhérer au fonds social énergie pour 2001 pour la somme de deux francs par habitant?

· Il est procédé au vote .

Oui

· La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui

Adhésion au fonds de solidarité logement.

· Lecture du document.

· Question:

· Le conseil municipal décide t' ils d'adhérer au fonds de solidarité logement pour 2001 pour la somme forfaitaire de 570 francs par habitant?

· Il est procédé au vote .

Oui

· La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui

Participation au fonds départemental d'aide aux jeunes en difficultés

· Lecture du document.

· Question:

· Le conseil municipal a décidé d'adhérer au fonds départemental d'aide aux jeunes en difficultés pour 2001 pour la somme de 1.5 francs par habitant.

· Il est procédé au vote .

Oui

· La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui

Achat d'un destructeur de papier.

· Les membre du conseil municipal décident l'achat d'un destructeur de papier et, considérant qu'il s'agit d'une dépense d'équipement à caractère durable, portent la dite dépense en section investissement. Somme à transférer 553 F du compte dépenses 61521 Entretien terrain en budget investissement 2183 matériel de bureau.

· Il est procédé au vote .

Oui

· La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui

Achat d'un scanner.

· Les membre du conseil municipal ayant décidaiement de l'achat d'un scanner le 28 mars 2001, et considérant qu'il s'agit d'une dépense d'équipement à caractère durable, portent la dite dépense en section investissement. Somme à transférer 890 F du compte dépenses 61521 Entretien terrain en budget investissement 2183 matériel de bureau.

· Il est procédé au vote .

Oui

· La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui

·

Questions divers.

Lecture du document.

Invitation de l'ADMR pour le 50^e anniversaire le 16 juin de 11h30 à 17h30 à St Lô.

Lecture du document.

Demande de subvention de la part de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales de la Manche en faveur de la Banque Alimentaire de la Manche en vue de l'achat d'un camion frigorifique.

Donnons nous suite a cette demande:

Oui

Montant:

1 F symbolique par habitants

Lecture du document.

Pavoisement des édifices publics. qui fait quoi? Mr Roquier le fera avec l'aide de Mme Dorange

Demande d'intervention pour réparation provisoire de la toiture du presbytère. Manque 5 ardoises et l'eau tombe sur l'alimentation du chauffe eau. To M Gosselin.

Attestation de recensement Cédric Palmer.

Distribution de Pouvoir.

Date de la Commission Voirie, Bâtiments communaux, Environnement?

Fossey Yves Lavallé Eric Germain Philippe Hamel Pierre

Fossey Yves Roquier Antoine Palmer Pascal Leprevost Fabrice

Hamel Pierre Palmer Pascal Germain Philippe Dorange Thérèse